



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS
Pôle « Élections, Emploi et Cohésion Sociale »
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme Hélène HENRY
Tel : 03.86.83.95.36
helene.henry@yonne.gouv.fr

ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0019

Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2022 dans la commune de BÉON

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2022-0006 du 2 mars 2022 portant convocation des électeurs de la commune de BÉON le 15 mai 2022 (1^{er} tour) et le 22 mai 2022 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0068 en date du 4 avril 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

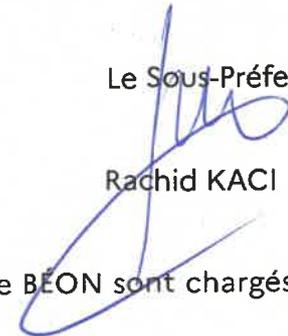
ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue des deux tours de scrutin des élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2022 dans la commune de BÉON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 2 mai 2022

Le Sous-Préfet,


Rachid KACI

Le Sous-Préfet de Sens et le Maire de la commune de BÉON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ SPSE-AGR-2022-0019 du 2 mai 2022

Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales complémentaires dans la commune de BÉON

Élections municipales complémentaires les 15 et 22 mai 2022

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 5

- Madame Amélie CAILLOUX
- Madame Corinne FRANGVILLE
- Monsieur Jean-Marc BUFORT
- Monsieur Alain MAITREJEAN
- Monsieur Christian RIS